



## GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

### POSSIBILITÉ D'EMPLOI

**Poste :** Conseiller/conseillère  
socioculturel(le), école des Trois-  
Soleils

**Ministère :** Education

**Municipalité :** Iqaluit

**Numéro de référence :** 09-507566

**Type d'emploi :** Indéterminé (temps  
partiel)

**Salaire :** 37,0019 \$ à 41,992 \$ (**semaine de 18.75  
heures/semaine**)

**Indemnité de vie dans le Nord :** 8,004 \$ par année

**Statut syndical :** Syndicat des employés du Nunavut

**Logement :** AUCUN LOGEMENT DU

PERSONNEL N'EST PRÉVU POUR

CE POSTE

**Date de clôture :** le 2 décembre 2022 @ 23:59 HNE

(L'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autre fin que celle d'alléger le texte)

Cette possibilité d'emploi est réservée aux résidents d'Iqaluit seulement.

Relevant du directeur de l'école des Trois-Soleils, le conseiller ou la conseillère socioculturel(le) accompagne les élèves dans leur parcours scolaire ainsi que dans le développement de leur identité francophone par le biais d'un programme culturel en français qui intègre également la culture inuite. Le conseiller ou la conseillère socioculturel(le), en tant que modèle de comportement et personne-ressource, oriente les élèves et met en évidence la pertinence de l'éducation dans la collectivité et fait la promotion d'une compréhension mutuelle entre la collectivité et l'école, ce qui mène au perfectionnement et à la réussite des élèves. Le conseiller ou la conseillère favorise le développement de l'identité francophone dans le contexte du Nunavut. De plus, la personne titulaire de ce poste favorise un sentiment d'appartenance et de fierté chez l'élève francophone. Le conseiller ou la conseillère établit un lien étroit entre l'école et la collectivité et inculque un sentiment de sécurité, de compréhension, de respect et de confiance en soi aux élèves et au personnel scolaire, dans le but d'accroître l'estime de soi des élèves.

En consultation avec les élèves et en collaboration avec les enseignants et le directeur, le conseiller ou la conseillère socioculturel(le) est responsable de l'élaboration d'un programme culturel annuel qui convient aux élèves de tous les niveaux et à leurs intérêts, et qui est conforme aux objectifs stratégiques de la Commission scolaire francophone du Nunavut (CSFN). Cela comprend :

- l'organisation d'activités opportunes avant/après les cours ou pendant la période de repas;
- le recrutement, la gestion des inscriptions des élèves, et la coordination des questions logistiques pour les événements de grande envergure;
- la mise au point d'outils pour assurer une gestion efficace et efficiente des projets;
- la préparation d'un rapport d'activité mensuel pour le directeur d'école ainsi que la communication au personnel scolaire des événements culturels à venir dans l'école et dans la collectivité.

La personne titulaire de ce poste appuiera les initiatives des enseignants qui ont un lien avec les référents culturels francophones et inuits et collaborera avec l'équipe-école et

**Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de présentation et votre curriculum vitae par courriel à [GNHR@gov.nu.ca](mailto:GNHR@gov.nu.ca). Veuillez inscrire le numéro de référence dans l'objet de votre courriel.**

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Par conséquent, la priorité sera accordée aux personnes inuites qui se définissent comme Inuit inscrit en vertu de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut conformément aux dispositions de la Politique de priorité d'embauche.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période probatoire doivent obtenir et fournir une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. Ladite autorisation écrite doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- L'existence d'un casier judiciaire pourrait ne pas exclure la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette mesure s'applique uniquement pour les postes exigeant une vérification satisfaisante du casier judiciaire ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les dossiers de candidature peuvent être envoyés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Nunavut.
- Seules les personnes invitées à une entrevue seront contactées.
- Les personnes possédant une attestation pour des études postsecondaires achevées à l'étranger ont la responsabilité de faire évaluer cette attestation par un établissement d'enseignement canadien reconnu; à défaut, leur candidature pourrait être rejetée.

#### COORDONNÉES :

Ministère des Ressources humaines du gouvernement du Nunavut  
C.P. 1000, succursale 400, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0  
<https://gov.nu.ca/fr/human-resources-fr>

**Téléphone :** 867-975-6222  
**Sans frais :** 1-888-668-9993  
**Télécopieur :** 867-975-6220  
**Courriel :** [gnhr@gov.nu.ca](mailto:gnhr@gov.nu.ca)

